

AFFAIRE N°16 - Attribution d'une subvention à la Ligue Réunionnaise de Hand-Ball.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Président de la Ligue Réunionnaise de Hand-Ball m'a informé que deux dionysiennes ont été sélectionnées pour des matchs en Métropole.

Afin de les aider dans ce déplacement, je vous propose de verser, sur sa demande, la somme de 2 400 F (DEUX MILLE QUATRE CENTS FRANCS) à la Ligue Réunionnaise de Hand-Ball.

Les crédits sont prévus au Chapitre 945 - Article 657 du Budget Primitif 1978.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

	oui	ADOPTE A L'UNANIMITE
Pour le préfet et par délégation		x
le Directeur des Finances		x
et des Collectivités Locales		x
Signé Paul PASTOR		
Pour copie conforme		
Saint-Denis, le 16 mars 1978		
le chef de bureau délégué		
J. LACOSTE		